



Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 27 MAI 2025

www.te28.fr

Ordre du jour

POINTS D'ACTUALITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- a. Création de poste
- b. Création d'une commission ad hoc pour les Marchés à procédures Adaptée (MAPA)
- c. Propositions de modification des délégations faites par le Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – IRVE

- a. État des lieux
- b. Proposition de modification des tarifs et barèmes de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

FINANCES :

- a. Comptes Administratifs 2024 (dont Budget Vert)
- b. Affectation des résultats 2024

PRODUCTION D'ÉNERGIE / SEM EnerCVL :

- a. Projet de Marchéville
- b. Projet de Larçay
- c. Garantie d'emprunt

Administration Générale

- ❖ Créations de postes
- ❖ Création d'une commission ad hoc pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)
- ❖ Propositions de modification des délégations faites par le Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical

❖ Chargés d'affaires

Les postes d'agent de maîtrise créés pour pourvoir les emplois au sein des pôles électricité et éclairage public ne correspondent pas aux profils des agents en poste. Il est donc proposé de créer deux postes de technicien à temps complet et de supprimer les postes actuels ultérieurement.

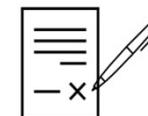


❖ Responsable du pôle Énergie Conseil

Dans le cadre du recrutement du responsable du pôle Énergie Conseil, il convient de créer un poste de technicien à temps complet afin que celui-ci puisse en partie être financé dans le cadre du programme « ACTEE – CHÊNE session 5 » institué par la FNCCR.

→ La création de ces postes n'entraînera pas d'augmentation des effectifs.

Création d'une commission ad hoc pour les MAPA



Les collectivités territoriales peuvent avoir recours à des marchés à procédure adaptée (**MAPA**) lorsque la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure définis par la loi.

Afin de garantir le respect des principes édictés par les règles de la commande publique, le syndicat souhaite mettre en place **une commission Ad Hoc** pour **les marchés à procédure adaptée**.

Objectif : formuler un avis sur le projet du rapport d'analyse des offres, le classement et le choix que le pouvoir adjudicateur devra opérer.

Les seuils des procédures formalisées pour TE28 :

Travaux : 5 538 000 € HT

Fournitures et services : 221 000 € HT

*Proposition de composition de la
« commission ad hoc » :*

TITULAIRES

Xavier NICOLAS

Christelle LORIN

Guy CHAMPION

SUPLÉANTS

François FOUGEROL

Guy BEAUREPÈRE

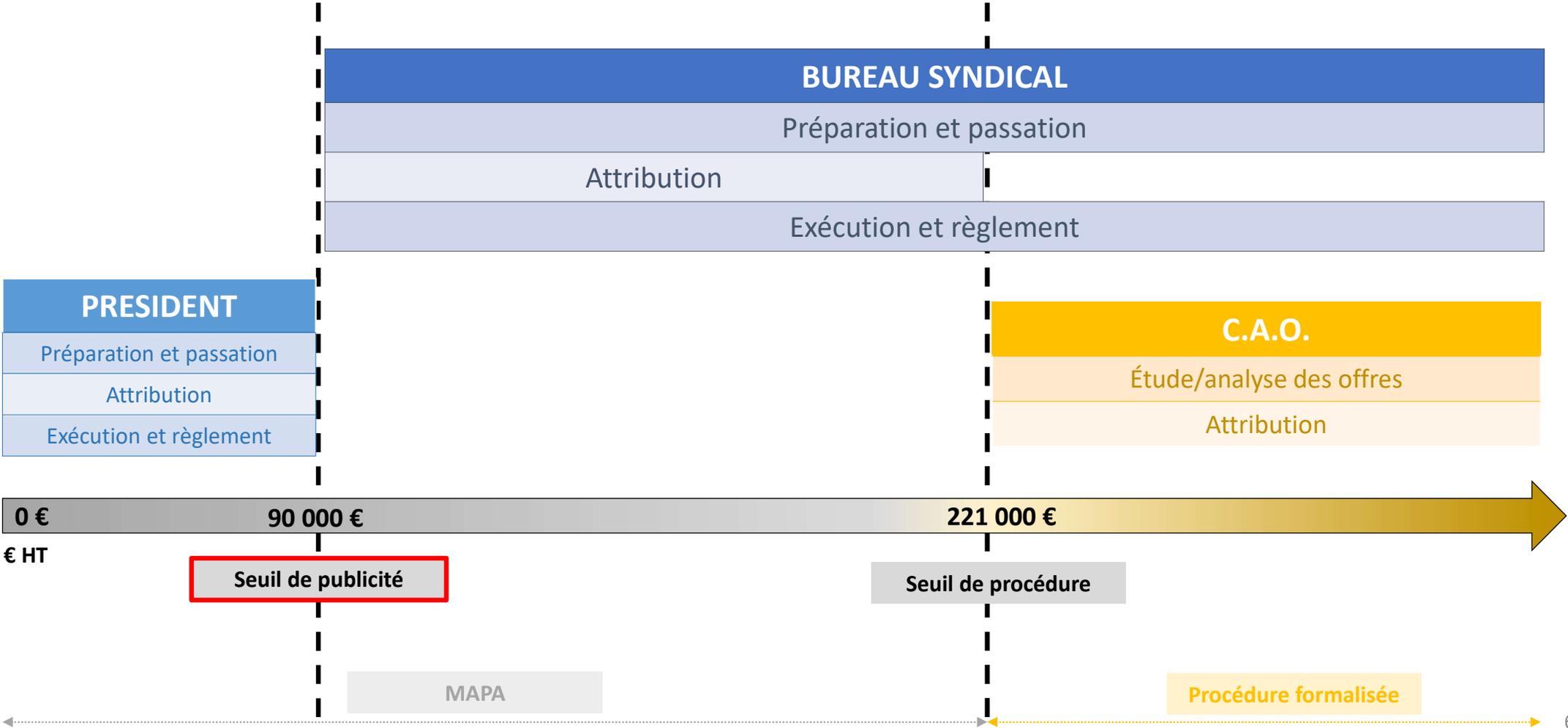
Didier LE BARS

Pour mémoire, les membres de la CAO sont :

- Titulaires : Xavier NICOLAS, Christelle LORIN, Guy CHAMPION, François FOUGEROL, Guy BEAUREPERE, Eric LEGENDRE
- Suppléants : Didier LE BARS, Didier LEMOINE, Dagmar BERNITT, Dominique PETILLON, François DORDOIGNE

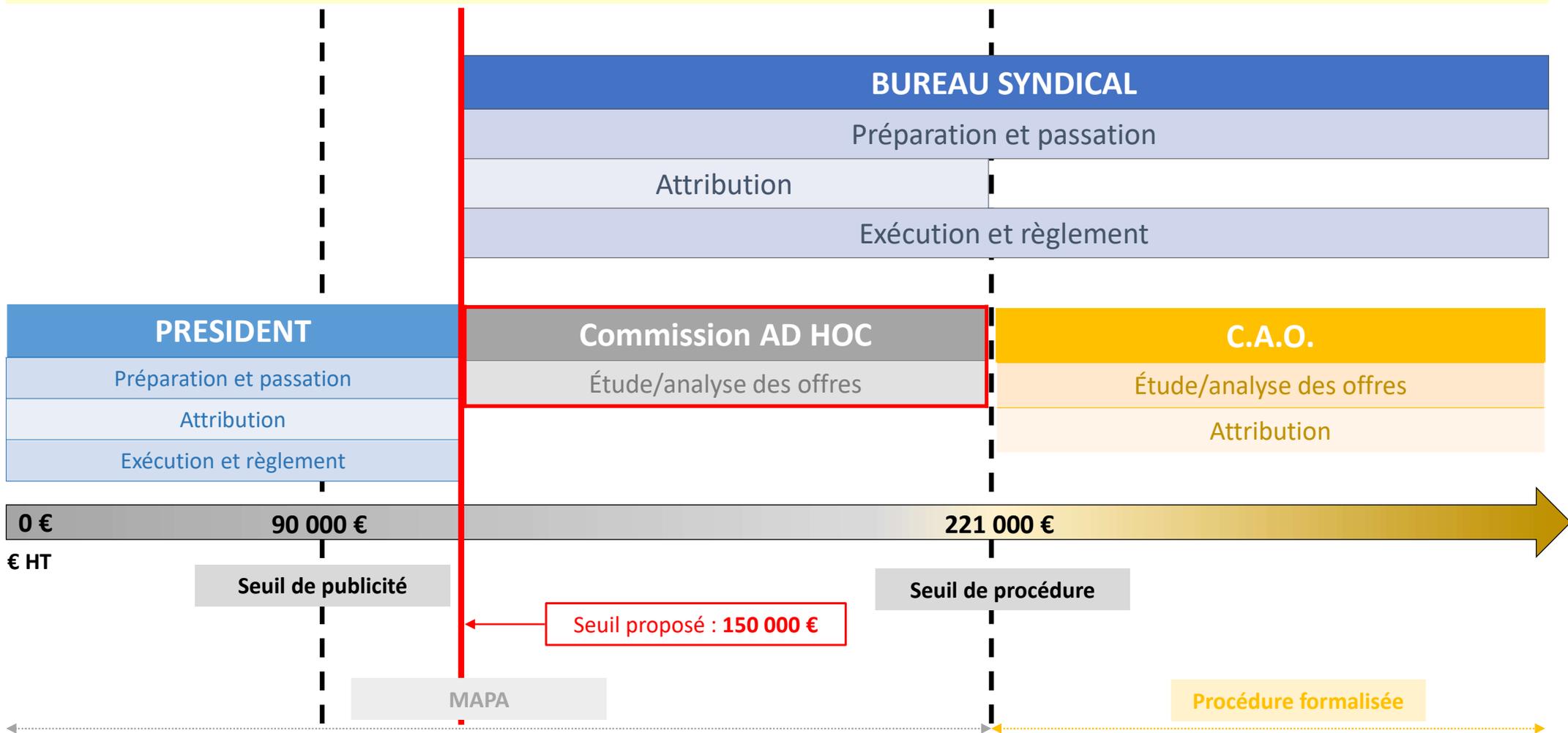
Création d'une commission ad hoc pour les MAPA

MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES – A CE JOUR



Création d'une commission ad hoc pour les MAPA

MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES – PROPOSITION DE MODIFICATION



Création d'une commission ad hoc pour les MAPA

MARCHÉS DE TRAVAUX – A CE JOUR

BUREAU SYNDICAL

Préparation et passation

Attribution

Exécution et règlement

PRESIDENT

Préparation et passation

Attribution

Exécution et règlement

C.A.O.

Étude/analyse des offres

Attribution

0 €

100 000 €

5 538 000 €

€ HT

Seuil de publicité

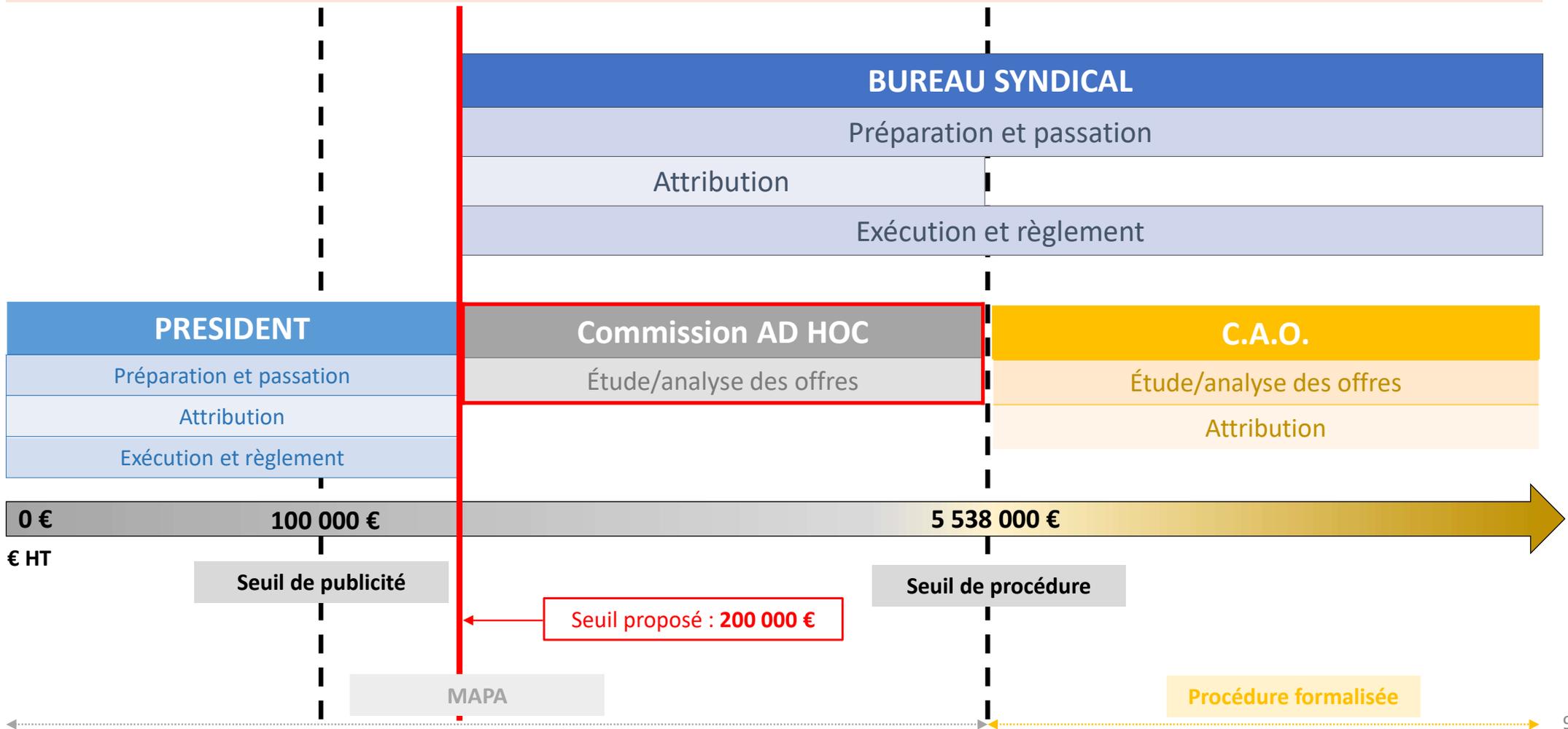
Seuil de procédure

MAPA

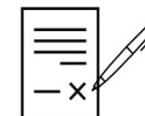
Procédure formalisée

Création d'une commission ad hoc pour les MAPA

MARCHÉS DE TRAVAUX – PROPOSITION DE MODIFICATION



Propositions de modification des délégations faites par le Comité syndical au Président et au bureau syndical



❖ Délégation au Président :

- ➔ Fixer sur les seuils des marchés pour lesquelles Monsieur le Président doit être habilité (actuellement fixé au seuil de publicité) : « Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres **respectivement d'un montant maximal de 200 000 € HT inclus pour les marchés de travaux et d'un montant maximal de 150 000 € HT inclus pour les marchés de fournitures et services**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants à la condition que ceux-ci n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % . ».
- ➔ En l'état : « d'ester en justice pour défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui »
Proposition : « d'ester en justice pour défendre le syndicat dans les actions qu'il intente et intentées contre lui ».

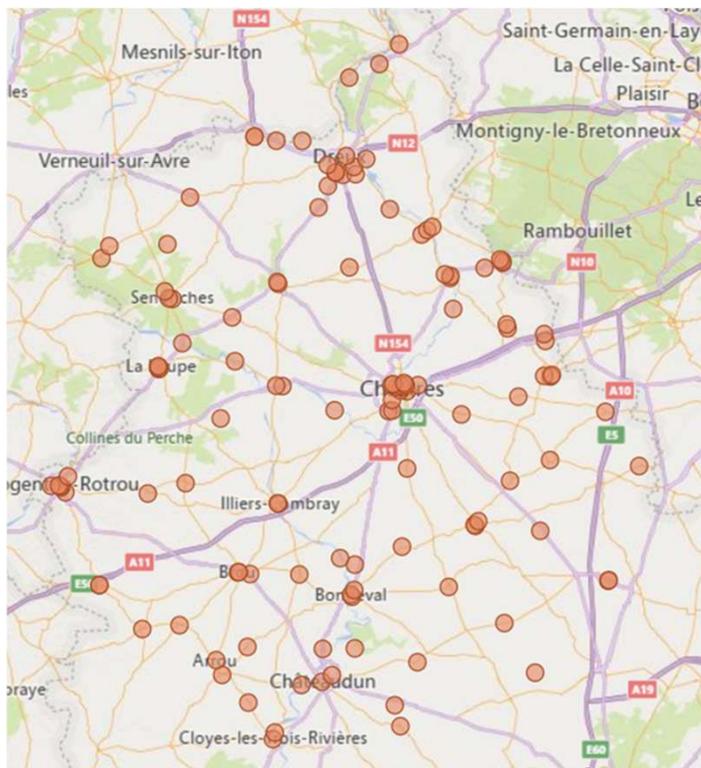
❖ Délégation au Bureau Syndical :

- ➔ En l'état : « L'étude et le cas échéant la **validation des projets** de production d'énergies renouvelables portés par les SEM dont le Syndicat est actionnaire, ainsi que des prises de participation directe dans le capital d'une autre société et des prises de participation indirecte via une société contrôlée par la SEM, dès lors que les investissements correspondants sont appelés à faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration ».
Proposition (ajout) : « La **validation de création de société de projets** et l'approbation de leurs statuts dès lors que ces dernières font ou sont appelées à faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration SEM EnerCentre-Val de Loire. »

Mobilité durable

- ❖ État des lieux
- ❖ Proposition de modification des tarifs et barèmes de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

IRVE : Étât des lieux



Au 1^{er} janvier 2025 :

- 125 bornes dans le réseau dont 2 bornes actuellement déposées dans le cadre d'aménagement de l'espace public (CHARTRES place Morard et AUNEAU place du Marché)
- 140 points de charge dont 2 actuellement inopérants



En gestion :

- 8 bornes « **simple point** » de charge pour le compte de **CHARTRES MÉTROPOLE**
- 3 bornes « **simple point** » de charge pour le compte d'**ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

Pour TE28 : 114 bornes dont :

- 93 bornes **simple** point de charge
- 15 bornes **double** point de charge (30 points de charge)
- 6 bornes **Mère-Fille** (6 points de charge)

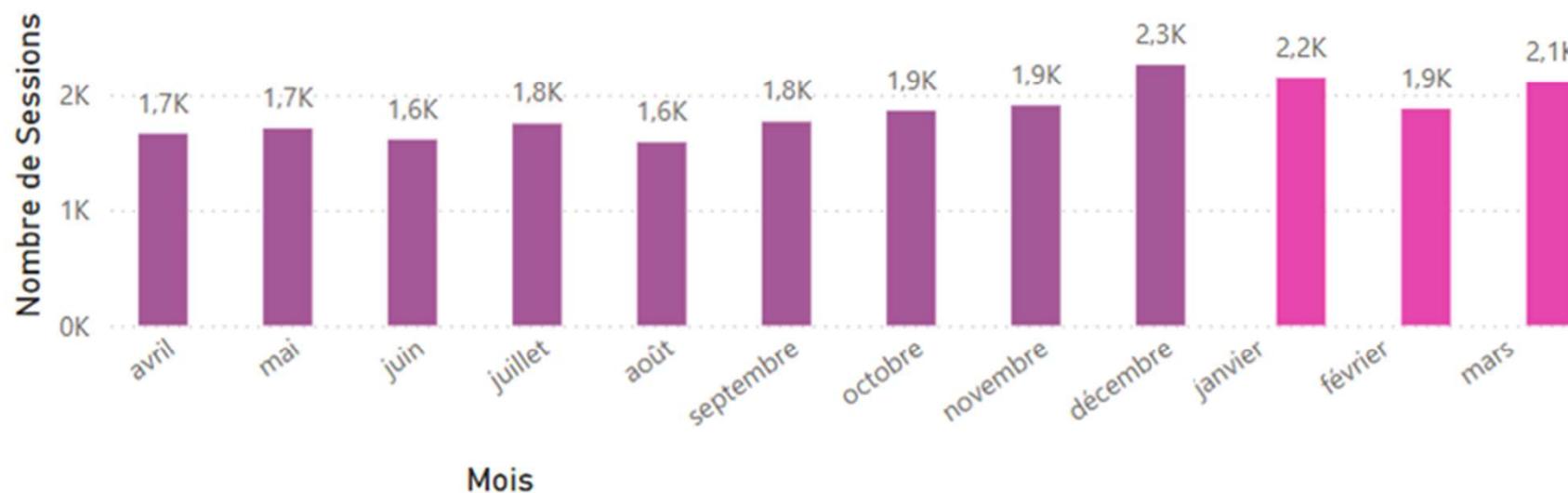


Évolution des charges

(une moyenne d'environ 2 000 sessions de charges par mois sur les 6 derniers mois)

Nombre de Sessions par Mois et Année

Année ● 2024 ● 2025



Les dépenses :

L'intégration des bornes de TE28 au sein de MODULO s'est effectuée progressivement au cours de l'année 2022, qui ne peut donc être retenue comme année de référence. L'année 2023 a été marquée par d'importants travaux de maintenance curative visant à remettre en état l'ensemble du parc.

Dépenses	2023	2024
❖ Prestation de base MODULO	117 202 €	115 036 €
❖ Maintenance curative	71 415 €	29 262 €
❖ Frais de charges (badges collectivités)	0 €	6 000 €
	188 617 €	150 298 €

❖ Prestations de base MODULO (maintenance préventive, gestion des bornes et énergie électrique)



❖ Maintenance curative : Prise en charge en totalité par TE28

❖ Frais de charge (badges collectivités)

- Lors de l'implantation des bornes en 2015, certaines collectivités ayant formulé une demande ont reçu des badges leur permettant d'accéder au réseau. Il convient de rappeler qu'à cette époque, l'accès aux bornes de TE28 était gratuit. Cette gratuité avait été maintenue pour les collectivités sur le réseau TE28, contrairement aux autres usagers pour lesquels l'accès est devenu payant.
- Depuis l'intégration des bornes en gestion à **MODULO**, et à compter de 2024, les accès via les badges « collectivité » sont facturés à TE28. Toutefois, TE28 ne répercute pas ces coûts aux collectivités. Les charges sont facturées à TE28 sur la base de **0,333 €/kWh**, ce qui représente un coût annuel d'environ **6 000 €**.

4 collectivités représentent à elles seules **près de 90 %** des dépenses :

- Communauté de Communes Entre-Beauce-et-Perche (**40%** des dépenses globales)
- Commune de la Loupe (**17%** des dépenses globales)
- Commune de Mainvilliers (**17%** des dépenses globales)
- Communauté de Communes Cœur de Beauce (**15%** des dépenses globales)

Les recettes :

Recettes	2023	2024
❖ Cotisations collectivités adhérentes	37 450 €	40 305 €
❖ Prestations de service pour le compte de tiers	10 322 €	7 316 €
❖ Reversement MODULO	0 €	18 948 €
	47 772 €	66 569 €

❖ Cotisations des collectivités adhérentes

Les collectivités qui adhèrent à la compétence IRVE de TE28 cotisent à raison de **400€ / an / borne** (quel que soit le nombre de points de charge par borne).

- 8 bornes : CC du **Bonnevalais**
- 12 bornes : CC **Cœur de Beauce** (dont 1 double)
- 3 bornes : CC **Entre Beauce et Perche**
- 3 bornes : CA **Chartres Métropole**
- 8 bornes : Chartres Métropole sur **Chartres** en **convention** (400€ x 8)
- 75 bornes : communes en direct



❖ Prestations de service pour le compte de tiers

- 8 bornes : Chartres Métropole sur communes hors TE28 (852€ x 8)
- 3 bornes : CC Entre Beauce et Perche sur les communes hors TE28 (852€ x 3)
- 3 bornes **privées** (500€ x 2 + 400€ x 1)

❖ Reversement MODULO

À partir de 2025, et de manière encore plus marquée dès 2026, certaines bornes exploitées par **MODULO** devraient générer des recettes supérieures aux coûts d'exploitation.

Afin de respecter les différents choix politiques en matière de rythme de rentabilité, de garantir l'équité entre les aménageurs-actionnaires de **MODULO**, et de favoriser la visibilité des investissements, il a été unanimement convenu que les aménageurs, tels que TE28, puissent bénéficier d'un intéressement à l'exécution du contrat de quasi-régie. Ce dispositif prévoit un reversement de **80 %** des recettes « nettes ».

À cet effet, un avenant relatif à ce nouveau dispositif a été signé le 17/10/2024. Toutefois, **MODULO** a souhaité faire bénéficier ses actionnaires de cet intéressement sur une partie de l'année 2024.



Bilan Dépenses / Recettes (hors investissements)

Dépenses	2023	2024	2025	2026
Prestations de base MODULO	117 202 €	115 036 €	114 103 €	114 103 €
Maintenance curative	71 415 €	29 262 €	30 000 €	30 000 €
Frais de charges (badges collectivités)	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	188 617 €	150 298 €	150 103 €	150 103 €

Recettes	2023	2024	2025	2026
Cotisations collectivités adhérentes	37 450 €	40 305 €	43 200 €	43 200 €
Prestations de service pour le compte de tiers	10 322 €	7 316 €	10 372 €	10 372 €
Reversement MODULO (avenant signé le 17/10/2024)		18 948 €	28 349 €	71 345 €
	47 772 €	66 569 €	81 921 €	124 917 €

Ecart dépenses/recettes	140 845 €	83 729 €	68 182 €	25 186 €
--------------------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Depuis 2023, et dans l'attente de l'évolution du développement des bornes portées par le secteur privé :

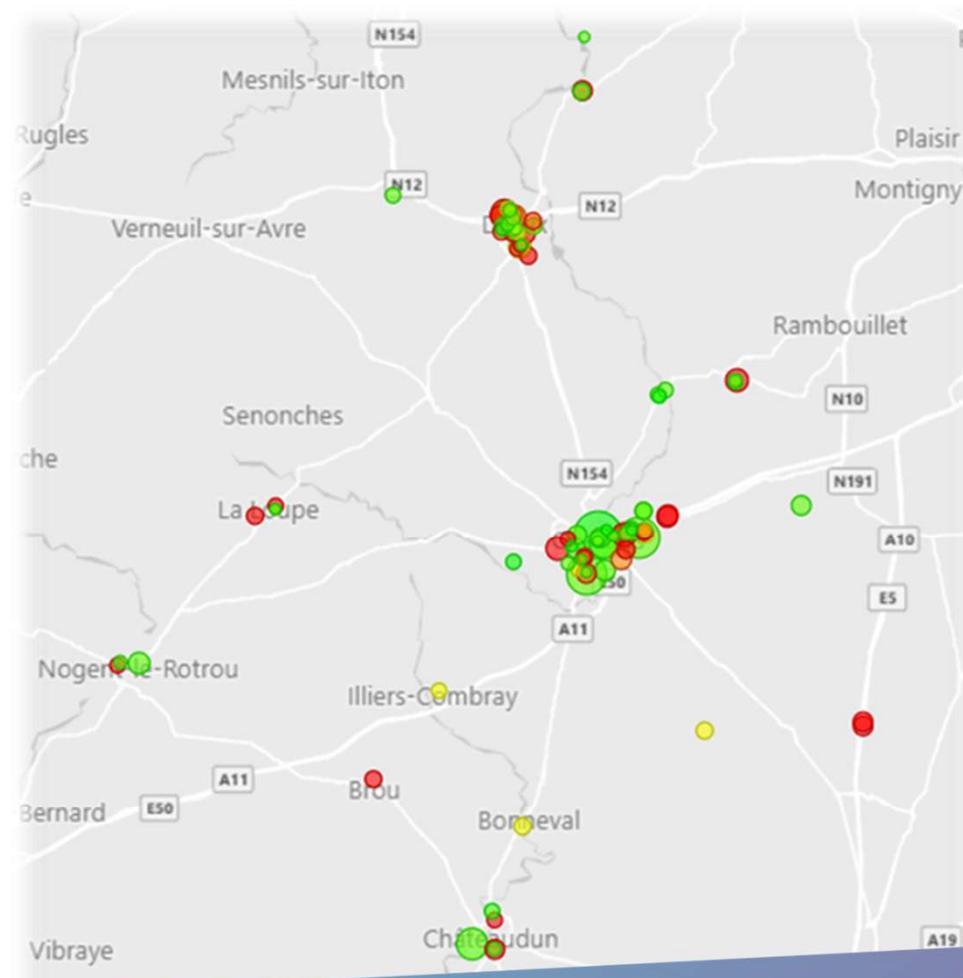
→ TE28 a décidé de ne plus implanter de nouvelles bornes, malgré les demandes des collectivités.

En 2025 :

→ Installation dans le département de nombreuses bornes privées, principalement des bornes de « charge rapide » (50 à 100 kW)

Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou et La Loupe (grande distribution, parkings privés)

→ Très peu de bornes accélérées (22 kW en courant alternatif) implantées en milieu rural, malgré la croissance continue du nombre de véhicules électriques immatriculés





Si le contrat de quasi-régie initialement signé avec **Modulo** présentait peu d'intérêt stratégique pour TE28 — celui-ci cotisant le même montant par point de charge, indépendamment de sa fréquentation — l'avenant signé fin 2024, qui prévoit un reversement pouvant aller jusqu'à **80 %** des recettes issues de l'utilisation des bornes, permet aujourd'hui à TE28 de réévaluer l'évolution du parc existant et son éventuel développement.

En effet, sans modification du parc, les prévisions d'utilisation des bornes devraient permettre de faire passer le financement net de TE28 de **140 000 €** en **2023** à **25 000 €** en **2026**.

Les 22 PDC qui devraient générer des recettes :

Station name	2024	2025	2026
MODULO - Chartres - Place Chatelet - T2	-852 €	-236 €	1 192 €
MODULO - ILLIERS-COMBRAY - Pl. Maunoury - T2	-852 €	-251 €	1 050 €
MODULO - CHARTRES - Rue du Grand Faubourg - T2	-852 €	-98 €	856 €
MODULO - SOURS - Pl. du docteur Bouclet - T2	-852 €	-177 €	832 €
MODULO - NOGENT-LE-ROI - Pkg. du marché - T2	-852 €	-419 €	799 €
MODULO - CHARTRES - Rue Pierre Mendès France - T2	-852 €	-209 €	793 €
MODULO - LE GAULT ST DENIS - Pl. de l'église - T2	-852 €	-108 €	780 €
MODULO - CHARTRES - Pl. Drouaise - T2	-852 €	-346 €	775 €
MODULO - MAINVILLIERS - Rue de la république - T2	-852 €	44 €	747 €
MODULO - VERNOUILLET - Pl. du 8 mai 1945 - T2	-708 €	-339 €	704 €
MODULO - AUNEAU - Rue Emile Labiche - T2	-852 €	-579 €	670 €
MODULO - CHARTRES - Av. des Sablons - T2	-852 €	-38 €	398 €
MODULO - NOGENT -LE-ROU - Place St Pol - T2	-852 €	-556 €	344 €
MODULO - AUNEAU - Rue Pasteur - T2	-852 €	-548 €	326 €
MODULO - CHATEAUDUN - Pl. du 18 Octobre - T2	-1 584 €	-966 €	306 €
MODULO - EPERNON - Rue Nouvelle du Sycomore - T2	-852 €	-199 €	278 €
MODULO - EPERNON - Av. de la prairie - T2	-852 €	-413 €	144 €
MODULO - ILLIERS-COMBRAY - Rue trois mariés - T2	-852 €	-492 €	120 €
MODULO - COURVILLE SUR EURE - R. Planches - T2	-852 €	-426 €	89 €
MODULO - LURAY - Rue Emile Zola - T2	-852 €	-622 €	84 €
MODULO - MAINTENON - Pkg. rue D'Harleville - T2	-852 €	-506 €	40 €
MODULO - VOVES - Bd. Maurice Violette - T2	-852 €	-604 €	30 €

Les 33 PDC qui fonctionnent le moins :

MODULO - LUISANT - Av. de la république - T2	-852 €	-760 €	-649 €
MODULO - COMBRES - Pl. de l'église - T2	-852 €	-779 €	-652 €
MODULO - DIGNY - Rue de Marechal Leclerc - T2	-792 €	-718 €	-653 €
MODULO - DIGNY - Rue de Marechal Leclerc - T2	-792 €	-707 €	-656 €
MODULO - DANGEAU - Rue de Brou - T2	-852 €	-761 €	-664 €
MODULO - MARGON - Rue de la cloche - T2	-852 €	-765 €	-670 €
MODULO - TREMBLAY LES VILLAGES - Taugourdeau - T2	-852 €	-766 €	-671 €
MODULO - VILLEMAURY - Pl. St Martin - T2	-852 €	-768 €	-673 €
MODULO - VILLEMAURY - Rue de Murgers - T2	-852 €	-788 €	-674 €
MODULO - GOMMERVILLE - Rte. de Voves - T2	-852 €	-772 €	-682 €
MODULO - GARNAY - Pkg. de la mairie - T2	-792 €	-721 €	-683 €
MODULO - YMONVILLE - Rue du Haut Chemin - T2	-852 €	-781 €	-692 €
MODULO - Vernouillet - Av Marc Chappey - T2	-852 €	-806 €	-703 €
MODULO - SANCHEVILLE - Pl. du pâtis - T2	-852 €	-774 €	-706 €
MODULO - MARBOUE - Av. Aristide Briand - T2	-852 €	-773 €	-706 €
MODULO - CHATILLON EN DUNOIS - Courtalain - T2	-852 €	-775 €	-708 €
MODULO - STE GEMME MRNVAL - Rte.Nogent le Roi - T2	-852 €	-820 €	-711 €
MODULO - NOGENT-LE-ROU - Commdt Charcot - T2	-852 €	-775 €	-713 €
MODULO - MOLEANS - Rue du moulin - T2	-852 €	-777 €	-716 €
MODULO - LAMBLORE - Le Plessis - T2	-792 €	-730 €	-722 €
MODULO - LAMBLORE - Le Plessis - T2	-792 €	-731 €	-729 €
MODULO - VARIZE - Rue du château - T2	-852 €	-780 €	-732 €
MODULO - BOISVILLE LA ST PERE - Pl.république - T2	-852 €	-772 €	-740 €
MODULO - ARROU - Rue du docteur Vaisbuch - T2	-852 €	-784 €	-750 €
MODULO - EPERNON - Rue du Général Leclerc - T2	-1 704 €	-1 376 €	-751 €
MODULO - ALLUYES - Av. Chevallier Debeausse - T2	-852 €	-784 €	-753 €
MODULO - AUN.-BL. ST SYMPHORIEN - Rue Patton - T2	-852 €	-785 €	-757 €
MODULO - La Saucelle - T2	-852 €	-788 €	-772 €
MODULO - VOVES - Piscine - T2	-1 584 €	-1 413 €	-1 004 €
MODULO - AUNEAU - Complexe Sportif - T2	-1 584 €	-1 396 €	-1 114 €
MODULO - ANET - Rue Lenôtre - T2	-1 584 €	-1 414 €	-1 237 €
MODULO - BELHOMERT-GUEHOUVILLE - De Gaulle - T2	-1 584 €	-1 440 €	-1 281 €
MODULO - COMMUNE NV. D'ARROU - Eglise Langey - T2	-1 584 €	-1 449 €	-1 384 €

→ Au regard de ces nouvelles modalités, il convient de se positionner en réponse aux demandes des collectivités* et, le cas échéant, de définir les conditions techniques et financières pour la mise en œuvre de nouvelles bornes (participation financière des collectivités à l'investissement, contribution aux frais de fonctionnement).

		Borne accélérée 22 KVA 2 PDC	Borne rapide 50 KVA 2 PDC
INVESTISSEMENT	Coût borne €TTC	4 000 €	28 000 €
	Coût raccordement €TTC	1 500 €	20 000 € * ¹
	Coût installation, place... €TTC	4 500 €	6 500 €
	TOTAL	10 000 €	55 000 €
FONCTIONNEMENT	Coût € annuel détaillé	61€ * 2 PDC * 12 mois	130€ * 2 PDC * 12 mois
	TOTAL	1 464 €	3 120 €

*¹ sous réserve d'un réseau électrique suffisamment dimensionné

❖ BARÈMES D'AIDE À L'IMPLANTATION DE NOUVELLES « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) » SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

TYPES DE BORNE	FINANCEMENT par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (1) (2) (3)
BORNE Accélérée - 22 KVA (1 ou 2 points de charge) - <u>y</u> compris le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, le marquage au sol et la signalétique	60 % dans la limite de 10 000 € HT de travaux, 30 % pour la part de travaux > 10 000 € HT <i>(Projet limité à 15 000 €HT)</i>
BORNE Rapide - 50 KVA (1 ou 2 points de charge) - <u>y</u> compris le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, le marquage au sol et la signalétique	20 % dans la limite de 55 000 € HT de travaux <i>(Projet limité à 55 000 €HT)</i>

- (1) Sous réserve d'adhésion à la compétence « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) »
- (2) Sous réserve de validation par le Bureau Syndical
- (3) Financement accordé sur la base de travaux exécutés sur le territoire de communes où le produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est perçu et intégralement conservé par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

❖ COTISATION À LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) »

Bornes implantées dans le cadre du déploiement initial (bornes mises en service avant le 31/05/2025)

DÉFINITION DU SERVICE RENDU		MONTANT DE LA COTISATION
Borne implantée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sur le territoire d'une commune relevant du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité	Exploitation, maintenance, contrôle annuel, supervision technique, gestion des contrats d'itinérance, des contrats d'énergie et de la facturation du service aux usagers et aux opérateurs de mobilité.	400 € par an et par borne

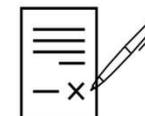
Bornes implantées à la suite de nouvelles demandes (bornes mises en service à compter du 01/06/2025)

DÉFINITION DU SERVICE RENDU		MONTANT DE LA COTISATION
Borne implantée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sur le territoire d'une commune relevant du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité	Exploitation, maintenance, contrôle annuel, supervision technique, gestion des contrats d'itinérance, des contrats d'énergie et de la facturation du service aux usagers et aux opérateurs de mobilité.	Borne accélérée 22 kVA : 750 € par an et par borne Borne rapide 50 KVA : 1 500 € par an et par borne

Finances

- ❖ Comptes administratifs 2024 (dont budget vert)
- ❖ Affectation des résultats 2024

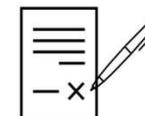
Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget principal DP Électricité et Gaz Fonctionnement

F O N C T I O N N E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A PAYER 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	489 843,00 €	447 355,95 €	18 103,60 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL	1 467 250,00 €	1 375 719,94 €	0,00 €
	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	3 573 499,52 €	2 987 594,00 €	486,72 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS.TOTAL "DEPENSES REELLES"		5 530 592,52 €	4 810 669,89 €	18 590,32 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 932 326,87 €	0,00 €	0,00 €
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	381 700,00 €	361 731,58 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		11 844 619,39 €	5 172 401,47 €	18 590,32 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	PRODUITS A RECEVOIR 2024
	013	ATTENUATION DE CHARGES	25 000,00 €	29 340,20 €	0,00 €
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	794 000,00 €	727 892,21 €	0,00 €
	73	IMPOTS ET TAXES	6 200 000,00 €	6 579 405,27 €	0,00 €
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	19 000,00 €	18 842,36 €	0,00 €
	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 598 465,00 €	3 406 975,94 €	202 000,00 €
	SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"		10 636 465,00 €	10 762 455,98 €	202 000,00 €
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	175 000,00 €	174 736,84 €	0,00 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 :		1 033 154,39 €	1 033 154,39 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		11 844 619,39 €	11 970 347,21 €	202 000,00 €	
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			6 981 355,42 €		

Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget principal DP Électricité et Gaz Investissement

I N V E S T I S S E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	5 000,00 €	2 157,60 €	0,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 245 000,00 €	108 295,45 €	3 113 746,00 €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 874 532,03 €	8 677 315,22 €	3 442 353,40 €
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	349 700,00 €	0,00 €	349 700,00 €
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 220 000,00 €	851 000,00 €	369 000,00 €
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 650 251,23 €	1 881 785,33 €	706 866,74 €
		SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES	22 344 483,26 €	11 520 553,60 €	7 981 666,14 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	175 000,00 €	174 736,84 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	22 519 483,26 €	11 695 290,44 €	7 981 666,14 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	13	SUBVENTIONS	7 811 379,00 €	4 361 489,75 €	3 392 001,56 €
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	3 923 404,90 €	3 923 264,94 €	0,00 €
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	3 893 071,35 €	2 076 075,05 €	1 755 397,14 €
		SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"	15 627 855,25 €	10 360 829,74 €	5 147 398,70 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 932 326,87 €	0,00 €	0,00 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	381 700,00 €	361 731,58 €	0,00 €	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 :	577 601,14 €	577 601,14 €		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	22 519 483,26 €	11 300 162,46 €	5 147 398,70 €	
	RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-3 229 395,42 €		

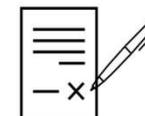
Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget annexe : Éclairage Public Fonctionnement

F O N C T I O N N E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A PAYER 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 690 000,00 €	950 280,97 €	558 930,29 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL	227 500,00 €	208 301,76 €	0,00 €
	SOUS.TOTAL "DEPENSES REELLES"		1 917 500,00 €	1 158 582,73 €	558 930,29 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 279 390,73 €	0,00 €	0,00 €
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 082 600,00 €	1 069 557,41 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		4 279 490,73 €	2 228 140,14 €	558 930,29 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	PRODUITS A RECEVOIR 2024
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 223 000,00 €	1 089 032,61 €	46 607,84 €
	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 586 539,66 €	2 166 761,86 €	0,00 €
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	85 951,07 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"		3 895 490,73 €	3 255 794,47 €	46 607,84 €
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	384 000,00 €	382 997,55 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 279 490,73 €	3 638 792,02 €	46 607,84 €
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			898 329,43 €		

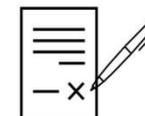
Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget annexe : Éclairage Public Investissement

I N V E S T I S S E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	192 373,45 €	118 429,05 €	58 447,50 €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 357 639,73 €	5 814 026,71 €	1 092 916,63 €
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	90 200,58 €	55 900,22 €	25 463,18 €
	SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES		7 640 213,76 €	5 988 355,98 €	1 176 827,31 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	384 000,00 €	382 997,55 €	0,00 €
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 :		2 308 314,13 €	2 308 314,13 €	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		10 332 527,89 €	8 679 667,66 €	1 176 827,31 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	13	SUBVENTIONS	4 496 519,59 €	2 801 230,48 €	1 622 164,27 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	3 369 782,15 €	3 369 815,14 €	0,00 €	
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	104 235,42 €	59 278,24 €	36 120,00 €	
SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"		7 970 537,16 €	6 230 323,86 €	1 658 284,27 €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 279 390,73 €	0,00 €	0,00 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 082 600,00 €	1 069 557,41 €	0,00 €	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 :		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		10 332 527,89 €	7 299 881,27 €	1 658 284,27 €	
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			-898 329,43 €		

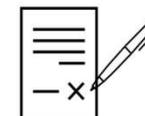
Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget annexe : Conseil Énergétique - Mde Fonctionnement

F O N C T I O N N E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A PAYER 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 367 500,00 €	120 726,81 €	1 178 821,00 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL	403 000,00 €	401 370,58 €	0,00 €
	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	179 000,00 €	109 644,84 €	42 145,47 €
	SOUS.TOTAL "DEPENSES REELLES"		1 949 500,00 €	631 742,23 €	1 220 966,47 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	99 800,86 €	0,00 €	0,00 €
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	460 900,00 €	399 158,39 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 510 200,86 €	1 030 900,62 €	1 220 966,47 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	PRODUITS A RECEVOIR 2024
	013	ATTENUATION DE CHARGES	117 841,00 €	74 241,79 €	43 500,00 €
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	87 500,00 €	87 500,00 €	0,00 €
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	132 000,00 €	131 676,10 €	0,00 €
	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 172 859,86 €	883 169,16 €	1 174 000,00 €
	SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"		2 510 200,86 €	1 176 587,05 €	1 217 500,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		2 510 200,86 €	1 176 587,05 €	1 217 500,00 €	
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			142 219,96 €		

Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget annexe : Conseil Énergétique - Mde Investissement

I N V E S T I S S E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	1 526 778,68 €	543 694,02 €	964 802,66 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 000,00 €	6 995,60 €	0,00 €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES		1 534 778,68 €	550 689,62 €	964 802,66 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 534 778,68 €	550 689,62 €	964 802,66 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	13	SUBVENTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	252 641,72 €	252 677,83 €	0,00 €
	SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"		252 641,72 €	252 677,83 €	0,00 €
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	99 800,86 €	0,00 €	0,00 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	460 900,00 €	399 158,39 €	0,00 €
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 :		721 436,10 €	721 436,10 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 534 778,68 €	1 373 272,32 €	0,00 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			-142 219,96 €		

Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget annexe : Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques Fonctionnement

F O N C T I O N N E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A PAYER 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	180 000,00 €	126 244,15 €	2 722,29 €
	65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
	SOUS.TOTAL "DEPENSES REELLES"		198 000,00 €	126 244,15 €	5 722,29 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	42 000,00 €	41 781,24 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		240 000,00 €	168 025,39 €	5 722,29 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	PRODUITS A RECEVOIR 2024
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	21 000,00 €	15 236,78 €	0,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	176 000,00 €	113 863,43 €	0,00 €	
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000,00 €	40 805,51 €	0,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"		236 000,00 €	169 905,72 €	0,00 €	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 000,00 €	3 841,96 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		240 000,00 €	173 747,68 €	0,00 €	
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €		

Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Budget annexe : Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques Investissement

I N V E S T I S S E M E N T	CHAPITRE	DEPENSES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 514,13 €	0,00 €	51 000,00 €
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	9 900,00 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS.TOTAL DEPENSES REELLES		82 414,13 €	0,00 €	51 000,00 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000,00 €	3 841,96 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		86 414,13 €	3 841,96 €	51 000,00 €
	CHAPITRE	RECETTES	BUDGET 2024	REALISATIONS AU 31/12/2024	RESTES A REALISER 2024
	13	SUBVENTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SOUS.TOTAL "RECETTES REELLES"		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 000,00 €	41 781,24 €	0,00 €
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 :		44 414,13 €	44 414,13 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		86 414,13 €	86 195,37 €	0,00 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			31 353,41 €		

Finances : Comptes administratifs 2024



➤ Proposition d'affectation des résultats 2024

BUDGET	Résultats 2024 Section de Fonctionnement			Résultats 2024 Section d'Investissement		
	Ecart sur réalisations	Ecart sur Restes à payer / Produits à recevoir	Total	Ecart sur réalisations	Ecart sur Restes à réaliser	Total
BUDGET PRINCIPAL Service Public de l'électricité et de Gaz (M57)	6 797 945,74	183 409,68	6 981 355,42	-395 127,98	-2 834 267,44	-3 229 395,42
BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M57)	1 410 651,88	-512 322,45	898 329,43	-1 379 786,39	481 456,96	-898 329,43
BUDGET ANNEXE Conseil Energetique MDE (M57)	145 686,43	-3 466,47	142 219,96	822 582,70	-964 802,66	-142 219,96
BUDGET ANNEXE Infrastructures de Recharge pour VE (M4)	5 722,29	-5 722,29		82 353,41	-51 000,00	31 353,41

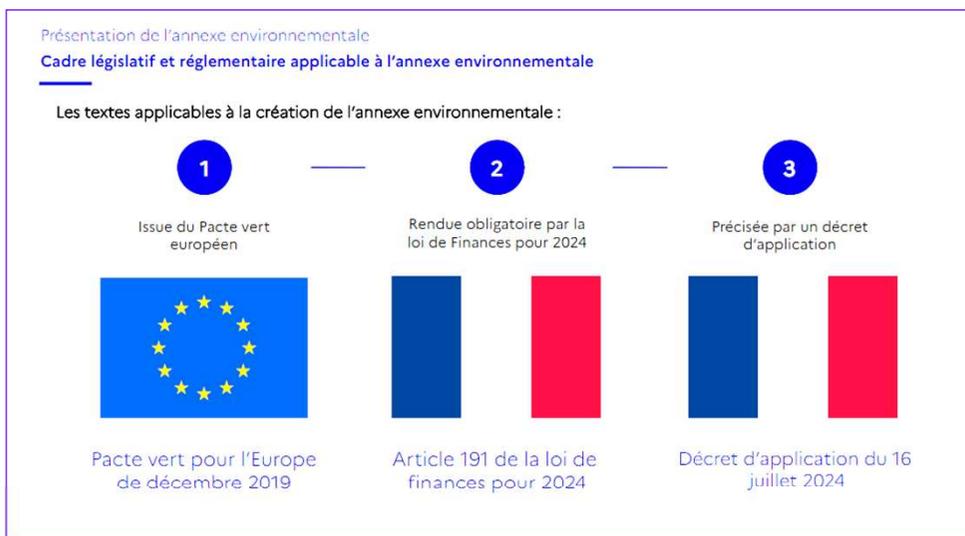
BUDGET	Affectation des résultats au compte 1068		Excédent de Fonct. reporté (cpte R002)	Autres écritures de report	
	(1)	(2)		Excédent d'invest. Reporté (cpte R001)	Déficit d'invest. Reporté (cpte D001)
BUDGET PRINCIPAL Service Public de l'électricité et de Gaz (M57)	3 229 395,42	2 460 000,00	1 291 960,00		395 127,98
BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M57)	898 329,43				1 379 786,39
BUDGET ANNEXE Conseil Energetique MDE (M57)	142 219,96			822 582,70	
BUDGET ANNEXE Infrastructures de Recharge pour VE (M4)				82 353,41	

CONTEXTE

LA BUDGÉTISATION VERTE EST

DÉFINIE COMME :

« *L'utilisation des outils de la politique budgétaire pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques.* »



QUI EST CONCERNÉ :

Obligatoire pour les communes de **plus de 3 500 habitants**, départements, régions, groupements et établissements publics locaux à caractère administratif, caisses des écoles, CCAS et CIAS, SDIS et CDG.

Instruction comptable :

(Budget principal + budgets annexes)

- **M57 pour 2024**
- **M4 pour 2025 (IRVE)**

LES COLLECTIVITÉS SONT :

Directement responsables de 15% des émissions de GES issus de leurs décisions concernant leurs patrimoines et leurs compétences.

15 %



Indirectement responsables de 50% des émissions de GES si l'on intègre les effets de leurs orientations politiques.

50 %



DÉMARCHES ENGAGÉES : LES 6 OBJECTIFS À RESPECTER

Présentation de l'annexe environnementale



**BUDGET
VERT**

Les six objectifs à respecter

Évaluation
2024

Atténuation climat



Évaluation
2025/26

Biodiversité



Évaluation
2027

Pollution



Déchet



Eau

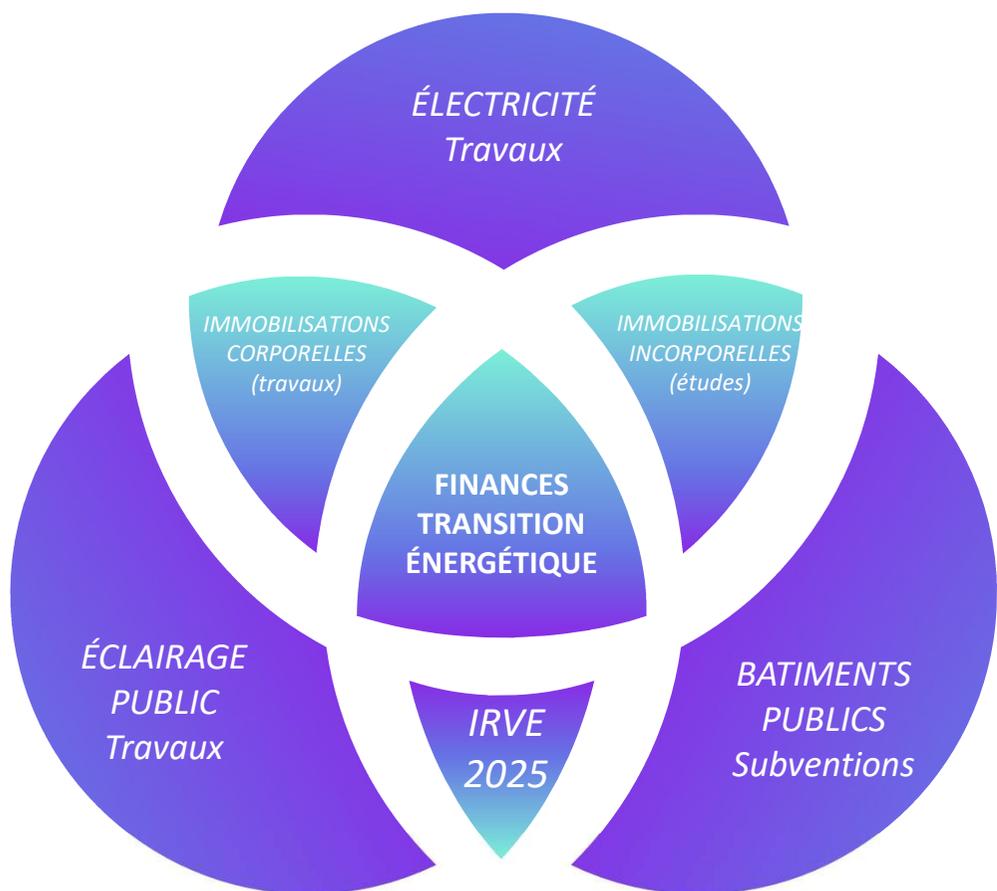


Adaptation au climat



Pour 2024, l'analyse porte
uniquement sur les investissements
M57 au regard de l'objectif n°1.

DÉMARCHES ENGAGÉES : ÉCHANGES INTER-SERVICES



Méthodologie



Analyser l'ensemble des dépenses d'investissements (Budget principal et budgets annexes).



Prendre en compte la diversité des objectifs environnementaux.



Recenser les dépenses favorables mais aussi les défavorables.

COTATION



Favorable

Dépenses permettant une réduction des émissions.



Neutre

Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de la neutralité carbone.



Défavorable

Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induisent des émissions de GES significatives.



Non coté

Dépenses ayant à priori un impact sur le climat, mais non classables en l'état.

ANALYSE

Favorables

- Travaux de rénovation des locaux du Syndicat (éclairage).
- Éclairage public : amélioration énergétique (LED).
- Rénovation énergétique des bâtiments publics : Aides apportées aux collectivités dans leurs projets.
- Production ENR : apport en compte courant d'associés dans le cadre de la société de projets « Solaire de l'Aunay ».

Défavorables

- Achat de véhicules thermiques.
- Achat de matériels informatiques et de mobilier.
- Éclairage public : création, extension de réseau, prises guirlandes.

Neutres

- Éclairage public : Aides apportées aux collectivités dans leurs projets et autres travaux sur le réseau.
- Électricité : tous les travaux sur le réseau.
- Enfouissement des réseaux connexes
- Siège du syndicat : travaux de rénovation.
- Etudes et diagnostics.

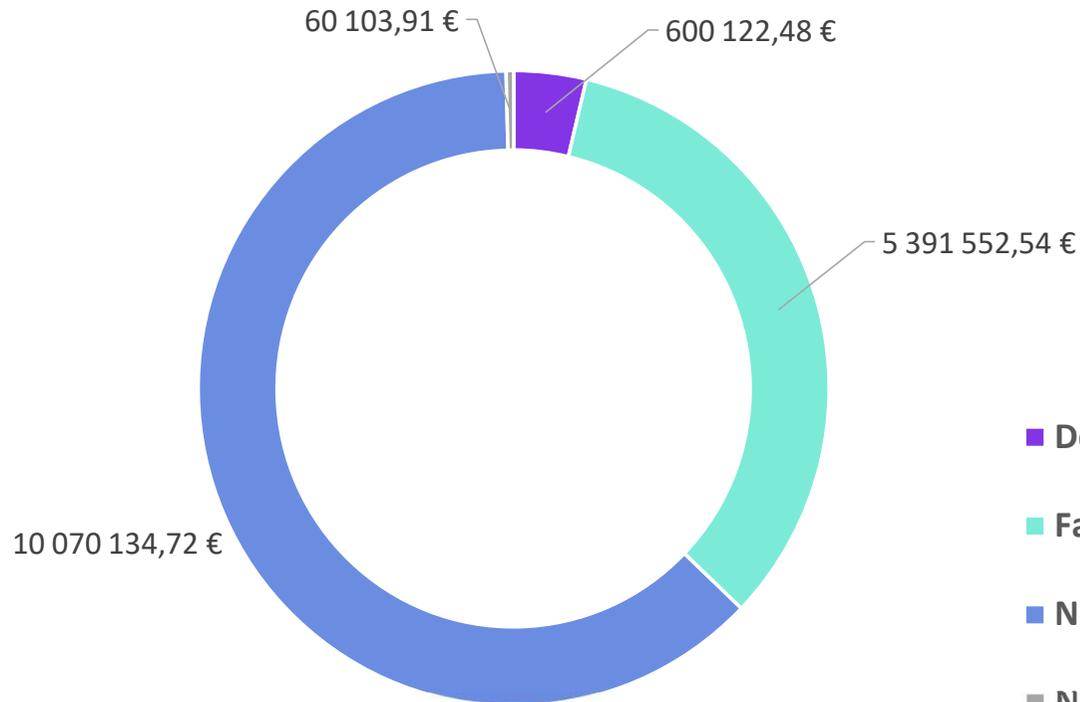
Non cotées

- Éclairage public : sinistres

BILAN

Budget principal et budgets annexes

Analyse des dépenses corporelles et incorporelles



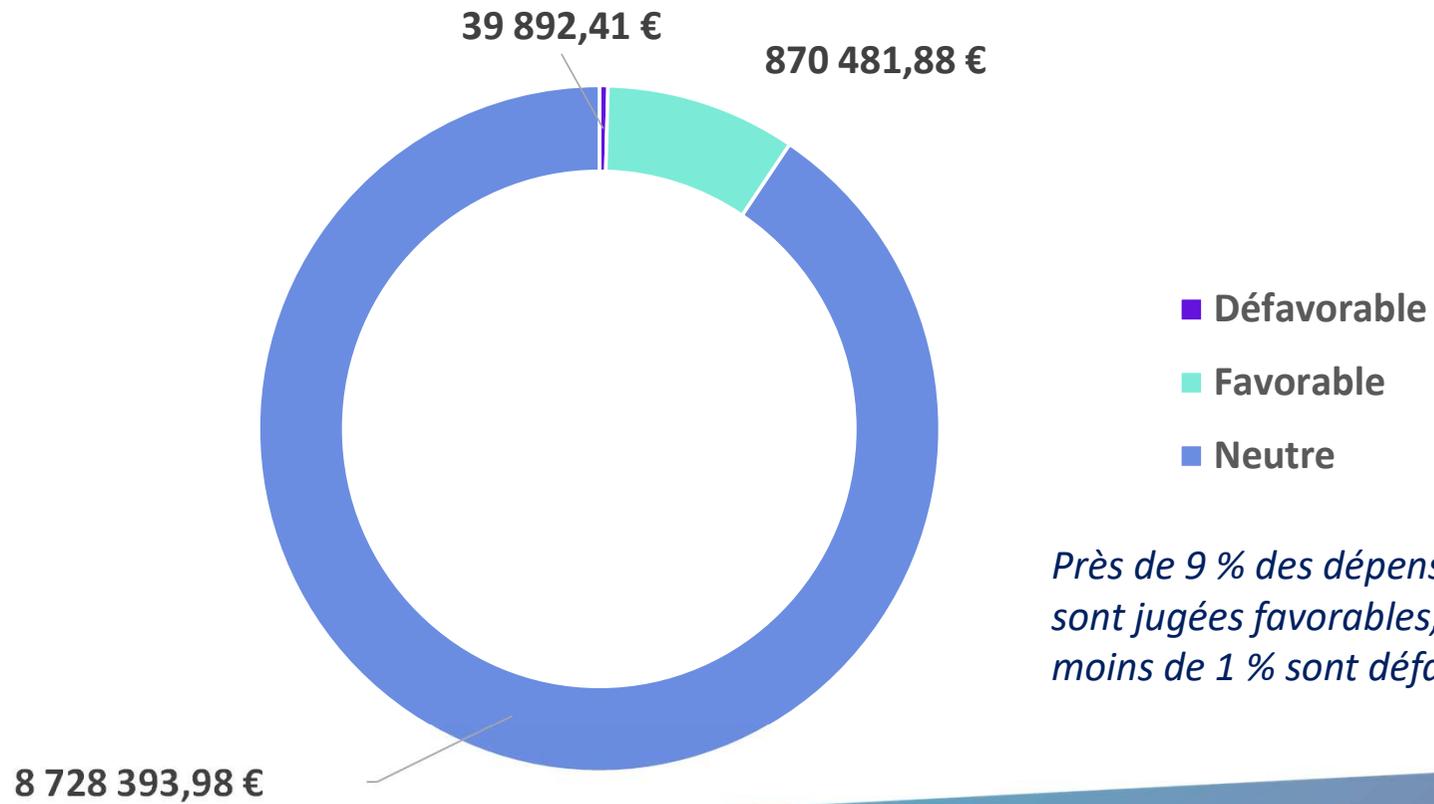
Le bilan est relativement encourageant avec un peu plus d'un tiers de dépenses jugé favorable. A noter que plus de la moitié de nos investissements (62,46%) est considérée neutre par défaut car les infrastructures de réseaux ne permettent pas de quantifier un impact sur le climat.

■ Défavorable	→ 3,72%
■ Favorable	→ 33,44%
■ Neutre	→ 62,46%
■ Non cotée	→ 0,37%

BILAN

Budget principal

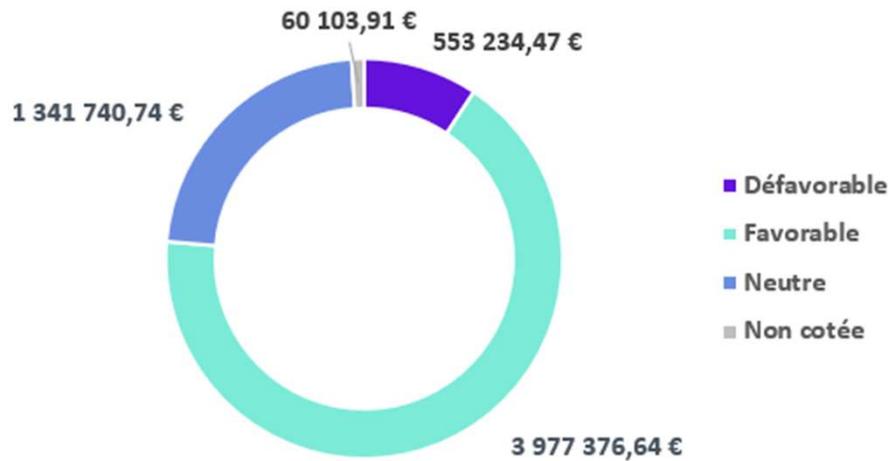
Analyse des dépenses corporelles et incorporelles



*Près de 9 % des dépenses d'investissements sont jugées favorables, **90% sont neutres** et moins de 1 % sont défavorables.*

BUDGET ANNEXES

ECLAIRAGE PUBLIC



Près de **67 %** des dépenses d'investissements sont **favorables**, 23% sont neutres, moins de 9 % sont défavorables et 1% non cotées.

MDE



Près de **99 %** des dépenses d'investissements sont **favorables**, et 1 % sont défavorable.

Production d'Énergie / SEM EneRCVL

- ❖ **Projet de Marchéville**
- ❖ **Projet de Larçay**
- ❖ **Garantie d'emprunt**

La **SEM Energies22** a contacté la **SEM EneRCVL** afin de lui proposer l'acquisition du parc éolien de Marchéville en Eure-et-Loir (28). EneRCVL a relayé cette information au syndicat et lui a proposé de s'associer dans ce projet via la **création d'une SAS**.



Caractéristiques du projet :

- Puissance : 13 200 MW
- Estimation du parc : 18 M €
- Prêt à 80% : 3 600 000 €
- 6 machines mises en service ≈ 4 ans

Actionnaires à la création :

- *EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : détention entre 51% et 70% du capital social*
- *Territoire d'Énergie Eure-et-Loir : détention de 1/3 du capital social*
- *Possibilité de faire entrer un 3^{ème} actionnaire minoritaire*

→ A date : procédure de vente de l'ensemble des actifs détenus par EDPR

Création d'une SAS pour le projet photovoltaïque sur la future extension de la Zone d'Activités des Brosses de Larçay (37)

Localisation : **Larçay (37)**

Qui : **Communauté de Communes Touraine-Est-Vallées (CCTEV)**

Type de production : **projet photovoltaïque**

Capital de la société : **1 000 €**

Installation de puissance estimée : **4,5 MWc**

Surface : **4,5 hectares exploitables (environ)**



Le planning prévisionnel de réalisation permet d'envisager des premiers appels de fonds significatifs pour la **SEM** en 2029 et une mise en service à l'été 2030.

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une **SAS**. Celle-ci sera détenue à :

- 80% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- 20% par Communauté de Communes Touraine-Est-Vallées

Pour mémoire, la SEM EneRCVL a fait une demande relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt nécessaire au financement de ses projets de développement.



L'établissement bancaire conditionne l'octroi de ce prêt, au fait que les actionnaires publics de la SEM EneRCVL se portent garant de la moitié du prêt. Ainsi, il est prévu entre les 5 actionnaires publics de répartir cette garantie non pas en proportion des parts détenues mais du nombre d'actionnaires publics.

- **un prêt de 4 M€** (à 3,52 % sur 15 ans)
- **destiné à financer les fonds propres de la SEM EneRCVL** pour le développement de ses projets sur trois ans
- pas d'augmentation de capital
- engagement à hauteur de 400 000 € pour le syndicat
- respect par TE28 de la limite réglementaire de 50% des recettes réelles de fonctionnement, seuil maximum accordé pour l'octroi de garantie d'emprunt.

QUESTIONS DIVERSES



Dates à retenir :

Mardi 7 octobre après-midi : Comité Syndical à la CCI

Mardi 25 novembre après-midi : Comité Syndical à la CCI



MERCI DE VOTRE ATTENTION



contact@te28.fr

www.te28.fr

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé

Suivez nos actualités
sur les réseaux sociaux

